

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22

Date de convocation 26 janvier 2017
--

Date d'affichage 26 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le trois février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Brigitte MASSON, Patrick VANET.

Représentés : .

Monsieur Denis FENAT a été nommé secrétaire

Objet : **DROIT DE PLACE POUR LA FÊTE MÉDIÉVALE**

N° de délibération : **2016_02_03_02**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Le Centre de Ressources et d'Information de la Ville de Fagnières organise pour la première fois, le dimanche 14 mai 2017, une fête médiévale sur la Place des Collines.

A cette occasion, un marché médiéval sera organisé. Les artisans, artisans d'art, commerçants (fabriquant et producteurs), etc... sont invités à s'inscrire à cette manifestation.

Des stands, comprenant les aménagements nécessaires (tables, chaises, grille...) seront mis à disposition des exposants.

Il vous est proposé de fixer le prix du stand à 10 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la commission des finances du 24 janvier 2017,
OUI l'exposé qui précède,

FIXE à 10 € le tarif du stand de la fête médiévale.

Résultat du vote :

- Voix pour : **22**
- Voix contre : **0**
- Abstention : **0**

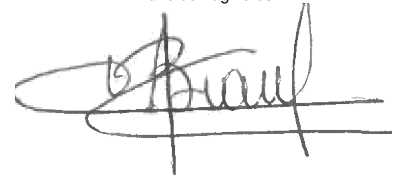
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alain BIAUX
Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 08/02/2017 à 15:38:49
Référence : 1198f923cdae8be5a49a7bfd7fa867320f44b2a1